

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre,
Le 30 avril à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 18 avril 2024,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Etaient présents : Fabienne POUZET, Éric CUSEY, Virginie FAVIER, Pascal LEFEVRE,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Pierre ABRIAT,
Karine VILLANNEAU et Bertrand QUINTARD

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 18
Présents : 10
Votants : 13
(dont 3 mandats)

Absents excusés : Louis-Marie MERCERON qui a donné pouvoir à Virginie FAVIER
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Éric CUSEY
Christelle GIRAUD qui a donné pouvoir à Sylvie MOREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Éric MILLET, Cécile THOMAS et
Stéphanie WANLIN GUERINEAU

Affiché le 3 mai 2024

Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Cette délibération annule et remplace celle enregistrée à la préfecture
des Deux-Sèvres le 3 mai 2024.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE
(délibération n° 2024-04-02)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant les travaux de voirie prévus sur la voie communale n° 32 allant de la route
départementale n° 8 à Verrière pour un montant de 64 137,95 € HT,

Considérant le coût de la maîtrise d'œuvre de 3 591,73 € HT, soit 5,6 % du montant des
travaux,

Considérant que le conseil départemental, peut apporter une aide au titre du fonds de
solidarité,

Considérant que la communauté de communes Haut Val de Sèvre peut apporter une
aide au titre du fonds de concours,

Monsieur le maire propose le plan de financement suivant :

ORGANISME	DÉPENSES HT	TAUX	MONTANT
Conseil départemental	67 729,68 €	29,53 %	20 000,00 €
Communauté de communes Haut Val de Sèvre	67 729,68 €	33,22 %	22 500,00 €
Commune d'Azay-le-Brûlé	67 729,68 €	37,25 %	25 229,68 €

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide de solliciter le conseil départemental au titre du fonds de solidarité pour un montant de 20 000 € et la communauté de communes Haut Val de Sèvre au titre du fonds de concours pour un montant de 22 500 €, pour la réalisation des travaux de voirie de la voie communale n° 32 de la route départementale n° 8 à Verrière et autorise Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier, notamment les demandes de subventions.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

La secrétaire de séance,
Fabienne POUZET

